

# Formation Immobilier n° 10

## La copropriété

DURÉE : 7 HEURES

---



## **PROGRAMME DE FORMATION**

Programme de formation prévu par le décret n° 2016-173 du 18 février 2016 relatif à la formation continue des professionnels de l'immobilier

Intitulé de la formation : Formation loi Alur

Thématique : La copropriété

Compétences :

L'acquisition de compétences visées par la formation loi Alur dans sa thématique « La copropriété » se décompose en 5 parties que nous verrons plus en détail ci-dessous.

La formation répond aux obligations de formation des agents immobiliers, mandataires et salariés des agences immobilières prévues par le décret n° 2016-173 du 18 février 2016 relatif à la formation continue des professionnels de l'immobilier.

La formation vise l'acquisition de connaissances nécessaires liées à l'exercice de la profession d'acteur immobilier.

Public visé :

Toute personne exerçant en tant que professionnel de l'immobilier. Il n'y a pas de condition de diplôme ou de niveau d'étude. La formation s'adresse uniquement à des personnes en cours d'activité.

Prérequis :

Les modalités d'accès à cette formation n'exigent aucune connaissance spécifique.

La formation étant en e-learning, les stagiaires ont besoin d'un ordinateur / tablette et d'une connexion internet.

Durée de la formation : Il est prévu une durée de 7 heures pour cette thématique.

Moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement :

Les moyens pédagogiques de déploiement de la formation se feront sur un enseignement en e-learning.

Le responsable pédagogique est à la disposition de chaque stagiaire pour toute question, par mail à [contact@orica.fr](mailto:contact@orica.fr), par téléphone au 03.62.26.36.50, ou sur l'outil e-learning (question posée en direct).

Modalités d'évaluation :

Dans le cadre d'une évaluation sommative et terminale, le contrôle des acquis portera sur un questionnaire, de 10 questions, à choix multiple (QCM). Cette évaluation impose une obligation de 70% de bonnes réponses afin de valider la formation.

Taux de réussite à la formation : Le taux de réussite à cette formation est de 100%.

# Programme

## 1ÈRE PARTIE : GÉNÉRALITÉS SUR LA COPROPRIÉTÉ

1. Lexique
2. Qu'est-ce que la copropriété ?
3. Le règlement de copropriété
4. Les charges de copropriété
5. Immatriculation des copropriétés
6. L'assemblée générale des copropriétaires
7. Le diagnostic technique global

## 2ÈME PARTIE : CADRE RÉGLEMENTAIRE DE LA COPROPRIÉTÉ

1. Le texte fondateur de la copropriété
2. La loi SRU du 13 décembre 2000
3. L'arrêté Novelli de 2010
4. La loi mobilisation pour le logement et lutte contre l'exclusion sociale
5. La loi de simplification et de clarification du droit d'allègement des procédures
6. La loi Alur
7. La loi Elan

## 3ÈME PARTIE : LE SYNDIC DE COPROPRIÉTÉ

1. Qu'est-ce que le syndic de copropriété ?
2. Désignation et durée du mandat
3. Mission et rémunération du syndic
4. Les différents types de syndic de copropriété

## 4ÈME PARTIE : COMPTABILITE ET COPROPRIETE

1. La tenue obligatoire de documents
2. Les règles spécifiques à la comptabilité des copropriétés
3. Fiscalité et copropriété

## 5ÈME PARTIE : LES TRAVAUX DANS LA COPROPRIETE

1. Les différents types de travaux en copropriété
2. Le vote des travaux
3. Le financement des travaux

